



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 10 JUILLET 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 2
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 04 JUILLET 2024

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 juillet 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Paul CARRERE) — Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT - Nathalie MOMEN – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE - Hélène COUSSEAU – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA - Didier PLANCKE – Nicole DUCOUT - Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU - Jean-Pierre REMY – Marc GAILLARD.

Excusés avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Excusés Yannick VILLATORO

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 83 /2024

Objet : Attribution des subventions 2024 pour le CAM JUDO de Morcenx-la-Nouvelle et pour le RION MORCENX CLUB RUGBY

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes, un certain nombre de subventions est voté en faveur des associations.



Considérant la volonté de soutenir les écoles de sports, il a été proposé un forfait de 300 € par école de sport et 6 € par licencié mineur. Une enveloppe budgétaire de **13 000 €** a été prévue à cet effet.

Lors de la délibération affectant ces subventions en mai 2024, **7 290 €** ont été attribués aux écoles de sport en ayant fait la demande, mais les écoles du CAM JUDO et du RUGBY Rion Morcenx Club n'avaient pas fait parvenir ses effectifs. Les sections viennent de nous les faire parvenir, ils s'élèvent à :

- 19 enfants de la Communauté de Communes du Pays Morcenais pour le CAM JUDO
- 78 enfants pour le RUGBY Rion Morcenx Club

Monsieur le Président précise que certains élus faisant partie du bureau de l'association, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention : néant

ASSOCIATIONS	COMMUNES	
CAM JUDO (19 x 6 €) + 300 €	Morcenx-la-Nouvelle,	414,00 €
RION MORCENX CLUB RUGBY (78x6 €) + 300 €	RION/MORCENX	768,00 €
	TOTAL	1 182,00 €

Après examen des dossiers et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'attribuer **414 €** au CAM JUDO de Morcenx-la-Nouvelle et **768,00 €** pour le RUGBY Rion Morcenx Club tels que proposés par monsieur le Président pour l'année 2024.

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de ces subventions.

DIT que ces écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2024.

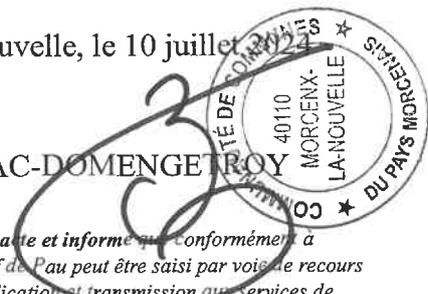
Le secrétaire de séance

Nicole DUCOUT

Morcenx-la-Nouvelle, le 10 juillet 2024

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGE TROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>